



**Nombre de
membres en
exercice:**

10

Séance du 13 novembre 2024

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 13 novembre 2024 s'est réunie sous la présidence de Denis DAYNAC

Présents :

6

Sont présents: Michel CAPUS, Denis DAYNAC, Julien MAS, Vincent PONS, Francis RATIE, Nourdyn ZANFARI

Votants:

8

Représentés : Betty BONHOMME représentée par Denis DAYNAC, Michèle PEGOURIE représenté par Francis RATIE

Excusés:

Absents: Sandrine FEL, Teddy SOL

Secrétaire de séance: Francis RATIE

PROCES VERBAL

Ordre du jour

- 1- Approbation PV séance du 21/10/2024
- 2- RH : Prestations d'action sociale
- 3- Transfert compétence assainissement
- 4- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h55 après avoir procédé à l'appel et constaté le quorum.

M Francis RATIE est élu secrétaire de séance.

1-Approbation procès verbal de la séance du 21/10/2024

Monsieur le Maire reprend les points vus à l'ordre du jour du précédent Conseil. Il demande à l'assistance s'il y a des remarques et soumet le PV du Conseil Municipal du 21/10/2024 au vote.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2-DE 2024 037 Adhésion et transfert de la compétence assainissement collectif de la Commune de BOUSSAC au Syndicat Mixte Limarge Ségala

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat

Mixte du Limargue et Ségala a la possibilité d'exercer la compétence Assainissement Collectif pour ses membres qui en feraient la demande.

Pour cela, les communes faisant déjà partie de son périmètre, adhérentes pour la compétence obligatoire Production Eau Potable, et souhaitant adhérer à la compétence optionnelle Assainissement Collectif doivent lui transférer cette compétence par délibération du conseil municipal.

Par la suite, l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle Assainissement Collectif est subordonnée à l'accord du comité syndical du syndicat mixte du Limargue et Ségala.

La **commune de BOUSSAC** étant déjà adhérente au syndicat mixte pour la compétence obligatoire Production Eau Potable, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence Assainissement Collectif communale vers le syndicat mixte du Limargue et Ségala, à partir du 01/01/2025 prochain.

Les résultats du budget annexe assainissement pourront être transférés en partie dès que les comptes 2024 seront arrêtés et les résultats connus. Une délibération précisera le montant transféré et prévoira la liste des biens mis à disposition du syndicat dans un procès-verbal de mise à disposition des biens.

Le transfert des résultats fera l'objet de délibérations concordantes (commune et syndicat). Ces délibérations seront prises en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,

- Décide **d'adhérer** et de **transférer** au syndicat du Limargue la compétence assainissement collectif de la commune de BOUSSAC à compter du 01/01/2025,
- Charge Monsieur le Maire de la bonne exécution de la délibération et l'autorise à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Débats :

Le montant transféré sera précisé dans une délibération ultérieure.

Le PV de biens transmis au Syndicat fera l'inventaire des réseaux (distances et matière utilisée..) et sera complété de façon à rendre lisible les réseaux refaits à neuf.

Les 22 abonnés du réseau assainissement ont été facturés pour la dernière fois mi novembre. Les prochaines factures à compter de 2025 seront établies par le Syndicat.

A noter qu'une hausse est à prévoir sur la taxe de modernisation.

3- DE 2024 036 RH : Prestations d'action sociale 2024

Vu les articles L731-1 à L731-4 du code général de la fonction publique,

Vu l'Article L2321-2 4°bis du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Question écrite au gouvernement du 12 novembre 2013 n° 21032,

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer des chèques cadeaux pour Noël au titre de l'action sociale envers les agents de la collectivité.

Le Maire énonce que seront bénéficiaires :

- Les agents (titulaires, stagiaires),
- Les agents contractuels de droit public.

Le Maire propose l'attribution de chèques cadeaux auprès de l'Association Figeac Coeur de

Vie.

Il propose de tenir compte des obligations hebdomadaires et de la situation de chaque agent

NOMBRE HEURES HEBDOMADAIRES	MONTANT DU CHEQUE CADEAU
7 H	100 €
28 H	200 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des voix, (7 voix POUR, 1 abstention):

- APPROUVE l'attribution de chèques cadeaux au personnel de la collectivité pour les fêtes de fin d'année tel que présenté ci-dessus,
- ENONCE que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6470 du budget communal.

Débats :

Absente lors de cette séance, Mme Bonhomme a donné pouvoir à M Daynac mais ne souhaite pas participer au vote de cette délibération compte tenu de son activité au sein de l'Association Figeac Cœur de Vie.

4-Questions diverses

Avancement logement communal

M le Maire et les adjoints ont rencontré Mme Serres ce jour. L'avant projet sommaire (APS) donne un premier chiffrage global des travaux, comprenant la réfection des toitures. Il s'élève à 132 000 € HT. Ne sont pas chiffrés le chauffe eau solaire et le déplacement du tableau électrique.

Les demandes de subvention vont être faites auprès du Département, de l'Etat et de la Région. Le plan de financement sera délibéré lors du prochain conseil si les chiffres ont pu être affinés.

Animations Noël 2024

Denis rappelle que le dimanche 15 décembre sera organisé à Boussac la traditionnelle après-midi festive de Noël : décoration du sapin et de la place de la fraternité, mise en place de la crèche à l'église, goûter offert.

L'organisation est encore à préciser mais 33 livres ont d'ores et déjà été sélectionnés par 2 bénévoles de la bibliothèque de Boussac et seront offerts, de la part de la municipalité, aux enfants Boussacois de 0 à 14 ans.

Le sapin est offert comme chaque année par l'Association Boussac Loisirs. Serge Redon l'a déjà commandé. Ils offrent également le vin chaud.

Le flyer d'invitation aux habitants sera bientôt créé et envoyé.

PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été officiellement arrêté par délibération du Conseil Communautaire lors de la séance du mardi 5 novembre 2024.

Une enquête publique va être mise en place selon la procédure habituelle.

Les informations seront données aux Boussacois via le site internet.

Parcelle D127 au Mas de Brézac

Cf PV séance du 21/10 concernant cette parcelle.

Le relevé de propriété ne mentionne pas la liste des propriétaires. Une demande auprès du cadastre va être effectuée.

Guinguette

Denis et ses 2 adjoints ont rencontré les propriétaires de la guinguette « Les BoPéPé ».
Un point a été fait sur les frais engagés : agencement propre à la commune et aménagement du site pour l'activité.

Voirie

Il est à envisager pour 2025 la réfection du chemin de la Fraichière.
Il faut également relancer Enedis concernant le coffret de raccordement de M Roux.

Causseries, veillées du causse 2025

Boussac s'est portée volontaire pour accueillir une veillée du Parc : les Causseries ».

Le thème choisi est :

« La toponimia o l'arma dels lòcs, la toponymie ou l'âme nommée des lieux.

Isabelle Collomb, doctorante, exposera ses recherches sur la micro-toponymie des Causses du Quercy à travers la présentation de son « dictionnaire raisonné », cœur de son travail de thèse »

Refusé dans un premier temps, ce thème est finalement disponible.

Une soirée comprenant la conférence et un temps de convivialité, sera donc organisée le vendredi 21 février 2025 à la salle des fêtes de Boussac.

L'information sera envoyée aux habitants en début d'année prochaine.

Prochain Conseil le mardi 10/12/2024 à 20h30

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 23h00

Denis DAYNAC
Président de séance

Francis RATIE
Secrétaire de séance